

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 3 décembre 2019 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :*

*Nature et effets :*

*Reconfiguration des lots 4 149 785 et 4 149 787 afin de régulariser la situation des deux lots afin de les vendre séparément. Le lot 4 149 785 est actuellement conforme au règlement de lotissement, mais il deviendra dérogatoire afin de normaliser le lot 4 149 787 sur lequel les balcons du bâtiment empiètent sur le lot 4 149 787.*

*Identification du site concerné :* *Lot 4 149 785 (3044, rue Principale).*

*Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce huitième jour de novembre deux mille dix-neuf.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*